

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/30

Conseil municipal du mardi 28 avril 2026

Date de convocation du conseil municipal : 22 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Raphaël POCCACHARD

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

Membres excusés : Christine MORIN donne pouvoir à Loïc BARBERAT ; Anne-Marie ROZIER donne pouvoir à Danielle BLATH ;

Membres absents : -

OBJET : Décision modificative n°1 – EXERCICE 2026
--

Rapport pour information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans les différents chapitres du budget principal.

Pour la section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte :

Les dépenses supplémentaires suivantes :

- l'ajustement de la somme à payer au bureau d'études ayant réalisé le Plan Local d'Urbanisme, pour le travail supplémentaire réalisé, notamment pour modifier les opérations d'aménagement d'ensemble suite aux remarques des administrés et des personnes publiques associées (5 760,00 € au lieu des 5 000 € budgétés).

- l'ajustement de la somme prévue pour les études liées au projet de réhabilitation du bâtiment du stade, pour équilibrer le budget (244,99 €).

Ces dépenses sont listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Elles sont couvertes par des recettes supplémentaires d'investissement, correspondant à la revente du matériel de boucherie aux nouveaux locataires (2 820,00 €).

Ces recettes sont elles aussi listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Pour être complet, il convient de préciser que la section de fonctionnement est aussi légèrement remaniée pour prendre en compte le montant fixé pour la formation des élus (1 815,01 €), qui réduit d'autant le virement de la section fonctionnement vers la section investissement.

Le budget reste ainsi équilibré, par section et globalement.

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2026/05 du conseil municipal en date du 24 février 2026 approuvant le budget primitif,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillées dans le tableau en annexe

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT

Pour extrait certifié conforme



Certifiée conforme compte tenu de la
transmission en préfecture le 30 avril 2026
Et de la publication sur le site internet le 30 avril
2026

Section de Fonctionnement			
Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
	023	Excédent viré à la section d'investissement	- 1 815,01 €
6535	65	Formation des élus	1 815,01 €
Total section Dépenses :			0 €
Total section recettes :			0 €

Section d'Investissement			
Article	Chapitre	Libellé	Dépenses
202	1208 (20)	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	760,00 €
203	2401 (20)	Frais d'études, de recherche et de développement	244,99 €
Total section Dépenses :			1 004,99 €
Article	Chapitre	Libellé	Recettes
	021	Virement de la section de fonctionnement	- 1 815,01 €
	024	Produits des cessions d'immobilisation	2 820,00 €
Total section recettes :			1 004,99 €